

JANVIER 2019

CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

**Monsieur le Maire Gilles THOREL, les Adjointes
et l'ensemble du Conseil Municipal
vous souhaitent une bonne et heureuse année**



**et sont heureux de vous convier à la Cérémonie des vœux
le samedi 12 janvier 2019 à 18h00 à la salle polyvalente.**

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous avez emménagé dans notre commune en 2018 et nous vous souhaitons la bienvenue. Venez vous faire connaître en Mairie afin que nous organisions votre accueil lors de la cérémonie des vœux. Ce sera l'occasion de faire connaissance entre Campagnards ainsi qu'avec les élus de la commune.

FIBRE

Pour connaître l'éligibilité de votre maison au raccordement de la Fibre, vous pouvez vous rendre sur le site www.capfibre.fr. En cas de problème vous pouvez appeler le 0800 159 162.

CARTE D'IDENTITE – PASSEPORT

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement (autour de nous : Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys, Lumbres, Hazebrouck, Fauquembergues....) Contactez la mairie choisie pour prendre rendez-vous et connaître les modalités. **ATTENTION** : votre présence est obligatoire pour procéder à la prise d'empreintes.

CHANGEMENTS RAMASSAGE DES POUBELLES

A compter du 1er janvier 2019, la collecte du TRI SÉLECTIF sera réalisée les semaines PAIRES et non plus IMPAIRES.

La prochaine collecte aura donc lieu le mercredi 9 janvier !

ELECTION

La réforme de la gestion des listes électorales est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 suite à la loi du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales. Cela entraîne la création d'un Répertoire Electoral Unique dont la tenue est confiée à l'INSEE et aux communes.

Quels changements ?

- La révision des listes n'est plus annuelle mais permanente.
- Fin de l'inscription avant le 31 décembre de l'année en cours, l'inscription peut se faire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin.
- Les électeurs auront désormais un numéro d'identifiant individuel
- Une nouvelle carte sera distribuée à chaque électeur

INFO : en 2019, auront lieu les élections Européennes le 26 mai.

LES HORAIRES D'HIVER DE LA DECHETTERIE

La déchetterie d'Arques est ouverte aux horaires ci-après de fin octobre à fin mars

Lundi : de 14h00 à 17h30

Mardi à samedi de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h30

Fermée le dimanche

A noter : l'unique ramassage des encombrants aura lieu le 11 octobre 2019.

LES INFOS DE LA BIBLIOTHEQUE

- Les horaires d'ouverture :
 - le 1^{er} mardi du mois (hors vacances scolaires) de 13h30 à 16h30
(Prochain mardi : le 9 janvier 2018)
 - le mercredi de 14h à 17h
 - le vendredi de 15h à 18h
 - le samedi de 11h à 12h tous les 15 jours, les prochaines dates : les 13 et 27 janvier

ATTENTION : Fermeture de la bibliothèque à chaque vacance scolaire

- Recherche bénévole :

Madame, Mademoiselle, Monsieur, vous avez un peu de temps libre et avez envie de vous investir dans la bibliothèque de votre commune, alors rejoignez-nous. En effet nous sommes à la recherche de personnes pouvant soit nous aider à tenir des permanences, soit participer lors de la venue des élèves du groupe scolaire Marcel Pagnol, le mardi matin en lisant des histoires aux petits de maternelle ou l'après-midi avec les plus grands pour l'échange de livres.

LA LOI ET LE DENEIGEMENT

L'article 89A du règlement sanitaire départemental du Pas de Calais indique (outre les obligations des mairies) qu'en cas de verglas ou de neige, les propriétaires ou les locataires riverains, sont tenus de jeter au-devant de leurs habitations, boutiques, et autres locaux ou terrains, et jusque sur la chaussée, des cendres, du sable, du mâchefer ou tout autre produit non nocif donnant le même résultat. De même les caniveaux doivent être nettoyés par les locataires sur toute la partie devant leur habitation....

A savoir : la commune ne fournit pas de sel de déneigement